



Extrait du procès-verbal des Délibérations de l'Assemblée Générale

DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT SMDEA

Délibération n° 2306

L'an Deux Mille Vingt et le 17 du mois de décembre, de 18h00 à 21h15, l'Assemblée Générale du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement, dûment convoquée, s'est réunie, en visioconférence, en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente.

Nombre de délégués en exercice : 425
Nombre de voix des délégués en exercice : 561.75
Présents et représentés eau et assainissement : 192
Nombre de procurations : 71

Quorum : 188.25
(crise sanitaire)

Objet

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Vu l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant qu'un débat sur les orientations budgétaires doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget par les établissements publics représentant plus de 3 500 habitants.

Vu le rapport présenté par Madame la Présidente du syndicat aux membres de l'assemblée générale.

Entendu les questions des délégués,

Après avoir entendu l'ensemble des délégués souhaitant exprimer leurs positions sur les éléments budgétaires, économiques et financiers.

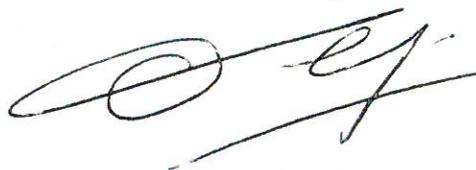
* *
*

L'ASSEMBLEE GENERALE,

PRENDS ACTE

du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2021 présenté ce jour par Madame la Présidente aux délégués de l'assemblée générale du syndicat.

**La Présidente du SMDEA
Christine TEQUI**



Je soussignée, Christine TEQUI, Présidente du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement de l'Ariège Certifie le caractère exécutoire du présent acte, à compter du 18 DEC 2020 Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. A Saint Paul de Jarrat, le 18 DEC 2020
La Présidente du SMDEA Christine TEQUI
Reçu en Préfecture le : 18 DEC 2020
Publié ou Notifié le : 21 DEC 2020